



Fiche de poste ENSA(P)

ENSA TOULOUSE-2025-2133431-MCF VT cat 1

Maître ou maîtresse de conférences / Ville et territoires - Géographie et Paysage / Catégorie 1

Ref : 2025-2133431

Fonction publique

Fonction publique de l'État

Employeur

École Nationale Supérieure
d'Architecture de Toulouse
(ENSA Toulouse)
Ministère de la culture

Localisation

ENSA de TOULOUSE

Dépôt de candidature : <https://demarche.numerique.gouv.fr/commencer/concours-ensa-2026>

Date limite de candidature : lundi 13 avril 2026

Nature de l'emploi

Emploi ouvert aux personnes inscrites sur la liste de qualification
CNECEA

Catégorie

Catégorie A (cadre)

Métier de référence

Enseignante /
Enseignant dans le
supérieur

Corps

Maîtres de
conférences des
ENSA(P)

Vos missions en quelques mots

Le maître de conférences assure la coordination et les enseignements VT sur la ville, les territoires, l'aménagement et l'urbanisme en licence et participe à renforcer l'interdisciplinarité en licence et master.

I - Missions et activités principales

Le nouveau programme pédagogique étant en cours de finalisation pour une application en 2026, les heures sont indicatives. Le champ VT vise à former des architectes engagés dans la connaissance des territoires (urbains, périurbains et ruraux), des acteurs et du vivant par une approche interdisciplinaire et transcalaire du projet

Charges pédagogiques

La personne participe à des enseignements en licence et master en étroite relation avec l'équipe VT. Elle assure des cours magistraux et des travaux dirigés et participe à des ateliers de projet architectural, urbain et paysager, visant à appréhender les démarches urbaines écologiques et paysagères dans une approche transdisciplinaire du projet en situation. Il est attendu qu'elle ait une bonne connaissance des processus conceptuels à l'œuvre suivant différentes échelles et territoires ainsi qu'une expérience des méthodologies in vivo et in situ.

Licence :

S4 : 4hCM 32hTD Participation à l'encadrement d'un groupe d'étudiants en binôme d'enseignants VT-SHS, en vue d'appréhender l'expérience physique de la ville par l'arpentage et la découverte des espaces urbains et paysagers (usages, ambiances, pratiques).

S5 : 4hCM 32hTD Participation à l'encadrement d'un groupe d'étudiants en binôme d'enseignants qui amène les étudiants vers l'expérimentation de pratiques de projets sur des territoires élargie aux périphéries et campagnes péri-urbaines afin d'appréhender l'ancrage d'une situation de projet dans son écosystème territorial, les ressources, les acteurs, les dynamiques en cours

La personne effectue des cours magistraux visant à expliquer les démarches urbaines et paysagères contemporaines, anime des ateliers et des visites de terrain.

S6 : 2hCM 20hTD La personne initie au processus de conception d'un espace public, en corrélation avec le projet architectural d'un équipement public mené dans l'atelier de conception.

Master :

- M1 ou M2 104hTD : Participation à la coordination d'un atelier de projet architectural, urbain et paysager, nourri d'une pratique professionnelle. Elle accompagne les exercices de conception dans une logique systémique, intégrant différentes échelles du paysage construit en mouvement, les dynamiques sociales et sociétales et le vivant (la confrontation homme/habitat/milieu, l'écologie, l'urgence climatique...) en intégrant le non-humain.

- M1 15hCM en théories et cultures.

- M1 52hTD : Participation à un séminaire où elle développe une réflexion sur les pratiques professionnelles contemporaines dans le cadre d'une fabrique renouvelée de la ville, des territoires et des paysages confrontés aux mutations accélérées.

II - Autre charge :

Encadrement des rapports de fin de licence (15hTD), de stage et HMONP.

Profil recherché

1. Expérience et compétences souhaitées

Expérience confirmée dans la rédaction d'articles ou d'ouvrages dans son champ de compétences en parallèle avec sa pratique opérationnelle :

- Montrer une véritable appétence pour la recherche en situation, sur le terrain et la recherche-action
- Savoir communiquer et partager ses recherches et résultats au profit de dynamiques collectives dans l'école

Compétences dans les apprentissages liés au champ VT :

- Expérience confirmée dans l'enseignement de la pratique opérationnelle du projet en agence, à différentes échelles architecturales, urbaines et territoriales
- Compétences dans le domaine de l'environnement et des approches écologiques du projet de territoire
- Enseignement des outils du concepteur en projet urbain et de paysage, représentation, outils de dessin
- Expérience dans la coopération avec les acteurs territoriaux
- Pratique des outils de médiation et de co-conception en lien avec les habitants

Compétences comportementales souhaitées (savoir-être) :

- Capacité à travailler en équipe et à échanger avec les autres enseignants
- Capacité d'écoute et d'accompagnement de l'étudiant dans son parcours de formation
- Capacité de dialogue et d'animation de projets avec les acteurs de l'établissement

2. Rattachement à un collectif pédagogique et/ou de recherche (laboratoire)

La personne intègre le collectif des enseignements VT en interdisciplinarité avec les autres champs. Elle présente une sensibilité aux thématiques de recherche développées au sein du LRA, portant sur la fabrique des situations architecturales, urbaines, paysagères notamment sur les usages, le quotidien, les rythmes et temporalités.

3. Diplômes ou expérience professionnelle requis

Diplôme d'architecte ou paysagiste ou urbaniste ou géographe ou urbaniste

Doctorat en architecture ou paysage ou géographie ou aménagement ou urbanisme.

Expérience de terrain dans les domaines de l'urbanisme et du paysage : maîtrise d'œuvre, maîtrise d'œuvre urbaine, assistance à maîtrise d'ouvrage.

Expérience professionnelle significative en matière de conception des projets à l'échelle

urbaine et territoriale.

Expérience dans l'enseignement de la pratique du projet à différentes échelles urbaines et territoriales.

Expérience pédagogique et de coordination dans un établissement d'enseignement supérieur.

Éléments de candidature

Personne à contacter

direction@toulouse.archi.fr

À propos de l'offre

Informations complémentaires

Tous les postes du ministère de la Culture et de ses établissements sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleur handicapé.

Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le ministère de la Culture s'engage à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans ses activités de recrutement. Une cellule d'écoute est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement.

Conditions particulières d'exercice

En tant qu'agent de la fonction publique de l'État, l'enseignant-chercheur (H/F) exerce ses missions au sein d'une ENSA-P, sous tutelle du ministère de la Culture. Il concourt à l'accomplissement des missions de service public des écoles nationales supérieures d'architecture prévues à l'article L. 752-2 du code de l'éducation en exerçant leurs fonctions dans les domaines mentionnés à l'article L. 952-3 du même code.

Les obligations de service des enseignants-chercheurs sont celles qui sont définies par la réglementation applicable à l'ensemble de la fonction publique (1607 heures par année).

Le temps de travail de référence des maîtres de conférences des ENSA-P est constitué :

1° Par les services d'enseignement déterminés et répartis annuellement par rapport à une durée annuelle de référence égale à 320 heures de travaux dirigés (TD) ou 192 heures de cours magistraux (CM), ou toute combinaison équivalente en formation initiale, continue ou à distance. Ces services d'enseignement s'accompagnent de la préparation et du contrôle des connaissances y afférentes ;

2° Par une participation aux travaux d'une unité de recherche, dans les conditions fixées par II de l'article 7 du décret 2018-105 du 15 février 2018 relatif aux professeurs et maîtres de conférences des ENSA-P.

Les enseignants chercheurs sont astreints à résider sur le lieu d'exercice de leurs fonctions. Des dérogations individuelles limitées peuvent être accordées par le directeur de l'établissement.

Fondement juridique

Décret n° 2018-105 du 15 février 2018 portant statut particulier du corps des professeurs et du corps des maîtres de conférences des écoles nationales supérieures d'architecture. Notamment pour le concours : les articles 48 et 51 pour le corps des professeurs ou les articles 31 et 34 pour les maîtres de conférences:

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000036608725/>

Liste de pièces à fournir :

Se reporter aux articles 8 et 9 et à l'annexe de l'arrêté relatif aux modalités générales des opérations de recrutement par mutation, par détachement et par concours des maîtres de conférences et des professeurs des écoles nationales supérieures en architecture : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041513786>

Modalités de recrutement :

Les candidatures seront examinées par le comité de sélection de l'ENSA

Statut du poste

Poste à pourvoir au 01/09/2026

Qui sommes nous ?

L'ENSA Toulouse s'engage, dans ses pratiques pédagogiques à former des architectes dans une approche diversifiée à l'aune des problématiques des transitions écologique et numérique, des mutations urbaines et rurales et de l'évolution des patrimoines matériel et immatériel, en dialogue privilégié avec les acteurs du territoire.

Le cycle de licence développe une progressivité avec des apports disciplinaires en début de cursus et des croisements disciplinaires à la fin visant une approche de la complexité. Les enseignements de licence constituent un programme pédagogique unique et commun aux étudiants.

Des dominantes sont définies par semestre, permettant des apports approfondis. En master les approches thématiques des séminaires et des ateliers de conception permettent à l'étudiant de construire son parcours jusqu'au PFE, en prise avec les diverses missions et pratiques du métier d'architecte et de son contexte culturel et professionnel.

Les travaux du Laboratoire de l'ENSA irriguent l'enseignement du master, dans un jeu dynamique d'échanges et confrontations.

À travers une politique partenariale soutenue, les étudiants, durant leur parcours, entretiennent des relations privilégiées avec leur environnement institutionnel, universitaire, professionnel et culturel, à toutes les échelles du territoire et bénéficient de nombreuses opportunités de mobilité internationale.

L'ENSA propose avec l'INSA Toulouse un double cursus architecte/ingénieur, et un master délocalisé à Hanoi.